

LE DROIT DES PARENTS A LA LIBERTE D'EDUCATION DE LEURS ENFANTS

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 24 septembre 2008

Premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, les parents ont le droit de choisir pour eux une école qui correspond à leur propres convictions. Ce droit est fondamental. Les parents ont, autant que possible, le devoir de choisir les écoles qui les assisteront au mieux dans leur tâche d'éducateurs chrétiens.

Les pouvoirs publics ont le devoir de garantir ce droit et d'assurer les conditions réelles de son exercice.

Catéchisme de l'Église catholique, 2229

DROIT INALIENABLE DE TOUT ENFANT, l'éducation est ce qui permet l'humanisation de l'homme. La défaillance de l'éducation est synonyme de régression morale, intellectuelle et spirituelle ; elle menace la dignité des personnes et, lorsqu'elle concerne le plus grand nombre, la pérennité de la communauté politique et des valeurs qui fondent sa civilisation. Ce sont alors l'accès à la vie de l'esprit et à l'exercice de la raison qui sont eux-mêmes largement compromis.

Premiers et principaux responsables de l'éducation de leurs enfants , les parents ne peuvent renoncer au droit inaliénable de choisir librement leur école. Cette priorité non négociable répond à la nécessité d'assurer l'avenir de leurs enfants, mais aussi de toute société libre et qui entend le rester. Or la dégradation insoutenable de notre système éducatif et les pressions de toutes sortes qui pèsent sur les écoles, les programmes et le choix des parents, exigent un véritable sursaut national.

I- OBTENIR UNE REFONDATION DE L'ECOLE

Aujourd'hui, la capacité de notre système éducatif à transmettre des connaissances est très dégradée : en sixième, un enfant sur trois est incapable de comprendre un texte simple. La charité nous pousse à engager toutes nos forces pour restaurer la qualité de l'instruction en France. S'abstenir de combattre sur ce front s'apparente à une non-assistance à enfance en danger, car les enfants sont mutilés par l'enseignement actuel.

Sur le plan éducatif, c'est-à-dire la formation de la personne dans toutes ses dimensions, la situation est encore plus grave. L'école de la République n'éduque pas. Elle dispense plutôt une contre-éducation qui sape celle délivrée par la famille (relativisme, indifférence religieuse, absence de transmission des valeurs civiques, présentation de l'avortement, de la contraception, de l'homosexualité comme des avancées de la société).

[Fin de l'extrait] ...

Pour lire le texte complet, commandez le Guide de l'électeur chrétien 2007 (Liberté politique n° 36) en [cliquant ici](#)

Nous vous remercions de votre confiance et de votre compréhension.